

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES

**APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE
RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE OU D'UN CONSORTIUM
D'ENTREPRISES MINIERES EN VUE DE L'EXPLOITATION DU NICKEL
DE MUSONGATI ET MINERAIS ASSOCIES**

Date de publication : Mercredi le 01 mars 2023.

Date de remise des manifestations d'intérêt : Lundi le 03 avril 2023.

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan National de Développement (2018-2027), le Gouvernement du Burundi voudrait recruter une Entreprise ou un Consortium d'Entreprises international(e) disposant d'une expérience avérée dans le développement de la mine, l'exploitation, la transformation et la commercialisation du Nickel et minerais associés.
2. A cet effet, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines lance le présent Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une Entreprise ou un Consortium d'Entreprises international(e) disposant d'une expérience avérée pour le développement de la mine, l'exploitation, la transformation et la commercialisation du Nickel de Musongati et minerais associés.
3. Dans le cadre du présent Appel à manifestation d'intérêt, le gisement concerné est le suivant :

2

Gisement	Minéralisation	Réserves en Millions de Tonnes	Références
Musongati-Rutana	Ni, Fe, Cu, Co, EGP	150	Etude de faisabilité disponible, 2011

4. La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte à égalité de conditions, à toutes les Entreprises ou Consortiums d'Entreprises minières disposant des capacités techniques, financières et juridiques requises à l'exécution des travaux ci-haut cités.
5. Les Entreprises ou consortiums d'Entreprises minières intéressé(e)s doivent fournir les informations en rapport avec :
 - Leur expérience et capacité technique démontrant qu'ils sont qualifié(e)s pour l'exécution des travaux ci-haut cités.
 - Leur capacité financière (à travers les états financiers certifiés des cinq dernières années).
6. Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir au Secrétariat du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ou électroniquement via l'adresse mail suivante : minerqiemine@gmail.com au plus tard le **03 avril 2023 à 23h59 minutes** (heure locale) et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour le développement d'une mine, l'exploitation, la transformation et la commercialisation du Nickel de Musongati et minerais associés** ».
7. Les manifestations d'intérêt reçues dans les délais seront analysées et les Entreprises ou Consortiums d'Entreprises retenu(e)s seront invité(e)s à soumettre leurs offres techniques et financières.
8. Seules les Entreprises ou Consortiums d'Entreprises présélectionné(e)s seront contacté(e)s par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines en vue de discuter des prochaines étapes.
9. Les Entreprises ou Consortiums d'Entreprises intéressé(e)s peuvent obtenir des informations supplémentaires pendant les jours ouvrables de 07 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heures locales, à l'adresse suivante :

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES
MINES-
MUNICIPALITE DE BUJUMBURA,
COMMUNE MUKAZA,
ZONE ROHERO,
QUARTIER KABONDO,
Avenue du 13 Octobre n°6,
B.P : 745 Bujumbura,
Tél. : +257 22 22 5080 / 22 22 5101 / 22 22 3337,
Site web: www.minhem.gov.bi

Fait à Bujumbura, le 01.10.2023

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES

